

Vous êtes ici : [Accueil](#) > [Actualité](#) > [L'info en continu](#) > Décès de Mélanie Cailliau : arrêt le 16 juin

L'info en continu



DÉCÈS DE MÉLANIE CAILLIAU : ARRÊT LE 16 JUIN

publié le 04/05/2009 à 17h59

[Partager](#) [Envoyer à](#) [Imprimer](#) [Options](#)

La 14e chambre correctionnelle de la Cour d'appel de Bruxelles a entendu les plaidoiries de la défense, lundi, au procès du Dr Bernard D., un médecin généraliste de 55 ans, qui répond d'un homicide involontaire présumé commis sur la personne de Mélanie Cailliau, décédée à l'âge de 22 ans. Le 5 mai 2004, la victime avait consulté un assistant du prévenu, qui était le médecin de son compagnon. Cinq jours plus tard, Mélanie Cailliau appellera le Dr Bernard D. en personne pour lui signaler qu'elle avait grossi de 5 kilos et qu'elle ressentait des signes d'essoufflement. Elle a vu le prévenu, une seule fois, le 28 mai. Elle avait alors grossi de quelque 16 kilos en moins de deux mois, selon les parents de la victime. Le médecin ne recommandera pas son hospitalisation. La jeune femme est décédée le lendemain, d'un arrêt cardiaque. L'arrêt sera rendu le 16 juin, à 9 heures.